CITE DES JEUNES

4 rue Bardinet 75014 PARIS Tél.: 01 43 95 01 24 www.citedesjeunes.com

07/02/2007

PROJET ÉDUCATIF

PREAMBULE

La Cité des Jeunes est une association qui a pour but d'accueillir chaque été des enfants et des adolescents venus de toute la France, dans le cadre de centres de vacances organisés pour chaque niveau d'âge, de 6 à 17 ans. Dans ces centres, un projet éducatif explicitement chrétien est mis en œuvre.

La Cité des Jeunes appuie son action sur la conviction que l'initiation précoce aux valeurs chrétiennes est une chance pour la personne et pour la société. Elle donne à chaque homme et à chaque femme des atouts pour s'accomplir dans une vie heureuse et féconde. Elle donne à la société des hommes et des femmes habités par un désir de construire un monde plus juste et plus fraternel.

La Cité des Jeunes considère l'éducation comme la mise en œuvre des conditions permettant la croissance harmonieuse de toutes les dimensions de la personne : corps, intelligence, affectivité, spiritualité.

UNE MISSION RECUE DES FAMILLES

La première communauté responsable de l'éducation aux valeurs est la famille. C'est pourquoi la Cité des Jeunes reçoit sa mission des familles qui lui confient leurs enfants pour être leur relais durant le temps des vacances. Les parents sont donc invités lors de l'inscription de leur enfants à prendre connaissance des orientations de l'association, afin de vérifier qu'elles sont en cohérence avec leurs propres valeurs éducatives. Les familles adhérentes sont partie prenante de l'évolution et de la mise en œuvre du projet éducatif par leur participation à l'Assemblée Générale de l'association lors de laquelle elles élisent le Conseil d'Administration.

La communauté de référence de la Cité des Jeunes est l'idéal de la famille chrétienne : une famille fondée sur la loyauté des adultes, sur lesquels reposent la responsabilité et l'autorité, vis-à-vis des jeunes. Cet idéal suppose le dialogue, la solidarité mutuelle, l'acceptation tolérante des différences, l'attention aux besoins de chacun, l'esprit de service, une juste distance respectueuse de l'autre, l'accueil de l'étranger, la joie d'une vie relationnelle riche.

La transmission de ces valeurs repose sur des hommes et des femmes qui y adhèrent, et dont le comportement est en cohérence avec ce qu'ils disent. C'est pourquoi la Cité des Jeunes considère la

valeur humaine des animateurs comme le pivot de sa mission éducative. Ils s'engagent au service des plus jeunes dans un esprit de gratuité, les regardant comme des frères et des sœurs que, par leur exemple d'une vie saine, ils aideront à grandir. L'engagement est par principe bénévole, et comprend une obligation de formation. Les directeurs et animateurs ont donc, durant les séjours, un statut "au pair", une rémunération ne pouvant être que circonstancielle et exceptionnelle.

Par rapport à la famille, la Cité des Jeunes a une mission éducative complémentaire : celle de faire du temps des vacances un temps d'acquisition d'autonomie, d'apprentissage de la vie collective et d'ouverture au monde extérieur, dans un climat de détente et de bonne humeur.

UNE MISSION CITOYENNE

La Cité des Jeunes est agréée pour remplir une mission citoyenne d'éducation (agrément Jeunesse et Education Populaire du Ministère des Sports). Elle participe à la responsabilité de la collectivité envers la jeunesse et à ce titre elle collabore avec les pouvoirs publics pour assurer la sécurité matérielle et morale des jeunes qu'elle prend en charge, en particulier par le recrutement et la formation de ses animateurs.

Pour remplir sa mission d'éduquer des citoyens actifs, elle s'attache à être ouverte sur le monde et attentive aux changements de la société. Elle donne aux jeunes un modèle de comportement respectueux des règles de la société civile. Elle intègre à ses valeurs éducatives l'engagement au service de la collectivité, en adaptant les modalités à l'âge des jeunes participants.

Ainsi, la répartition des enfants et des adolescents par petites équipes de vie, favorise la socialisation en facilitant le dialogue par sa dimension. L'équipe est le premier lieu où l'enfant apprend à vivre une solidarité concrète.

L'apprentissage de la citoyenneté se fait au sein même de chaque centre de vacances par la pratique des Assemblées Générales de la Charte et des Chantiers.

Il y a au moins deux assemblées générales : une en début et une en fin de séjour. Chaque participant peut à cette occasion, individuellement ou en équipe, contribuer à la définition du projet du séjour, ou s'exprimer sur ce qu'il a vécu.

Lors de la première assemblée générale, une *charte* doit être élaborée et signée par l'ensemble des participants. Elle est la loi que le groupe se donne et à laquelle chacun fera l'effort de se conformer, apprenant par l'expérience le sens profond de la Loi : permettre la coopération et garantir le respect de la liberté individuelle.

Dès l'adolescence, la Cité des Jeunes intègre aux projets pédagogiques des camps un temps consacré à un chantier où le groupe accomplira une action au service de la collectivité. En fonction des possibilités locales et des partenaires rencontrés, cette action pourra prendre des formes diverses. Elle sera toujours adaptée aux capacités des participants, et valorisante pour eux, afin de constituer une initiation à l'engagement.

Innovations pédagogiques lors de la fondation de la Cité des Jeunes, les Equipes, l'Assemblée Générale, la Charte et les Chantiers restent des références fortes.

L'apprentissage de l'engagement au service de la démocratie se poursuit au sein de l'association, par la participation possible des jeunes au Conseil d'Administration dès l'âge de 16 ans. Cela permet une initiation progressive au fonctionnement d'un organisme associatif (Loi 1901), assure la pérennité de l'association et la continuité de son projet éducatif.

UNE MISSION D'EGLISE

La Cité des Jeunes est affiliée à l'Eglise Catholique.

Les centres de vacances sont ouverts à toute personne, quelles que soient ses convictions, qui a pris connaissance de ce projet et accepte de le partager durant le temps du séjour.

La mission d'éducation chrétienne de la Cité des Jeunes passe avant tout par la qualité de la relation que les animateurs instaurent avec les participants dans la vie quotidienne.

Elle répond aux besoins spirituels des enfants et des jeunes par des propositions adaptées à chaque âge, dans le respect de la liberté intérieure de chacun, en privilégiant les activités ludiques et d'expression.

Elle met en œuvre une pédagogie élaborée par ses fondateurs : *le Plan Progressif Spirituel*. Son objectif est de permettre aux jeunes de progresser dans l'approfondissement de leur capacité de réflexion morale, à partir d'un thème choisi chaque année pour l'ensemble des centres de vacances. Ce thème fait l'objet d'une formation des animateurs durant l'année.

La vie dans un centre de vacances de la Cité des Jeunes est organisée de manière à permettre la participation du groupe à la liturgie catholique, et en particulier au culte dominical de la paroisse locale. Chaque fois que cela est possible, la Cité des Jeunes participe au dialogue interreligieux voulu par l'Eglise et donne aux jeunes des clés pour comprendre les autres religions.

Elle se donne les moyens d'accueillir, quand c'est possible dans de bonnes conditions, des enfants et des adolescents porteurs de handicaps ou en difficulté.

Elle prend en compte les besoins physiques et psychologiques (cognitifs et affectifs) de chaque enfant avec la même attention que ses besoins spirituels, car l'anthropologie chrétienne considère la personne humaine comme un tout unique et précieux.

MISE EN OEUVRE

Dans un centre de vacances de la Cité des Jeunes, une attention particulière est portée au bien-être des enfants : rythme permettant le repos, alimentation saine, activités sportives adaptées aux capacités de chacun, interdiction de consommation de substances toxiques (la consommation de tabac négociée avec certains adolescents étant encadrée dans des règles strictes visant à éviter l'initiation au tabagisme entre jeunes).

L'intelligence intellectuelle et pratique des enfants est sollicitée par leur participation à l'organisation des activités et de la vie quotidienne. Les activités de découverte doivent être attractives et stimuler la curiosité, la réflexion, la créativité. Elles doivent apporter aux enfants des connaissances nouvelles, dans des domaines avec lesquels ils ont peu de contact durant l'année : environnement, patrimoine,

rencontre de personnes porteuses de richesses culturelles... Sont exclus d'un centre de vacances de la Cité des Jeunes les loisirs à consommer individuellement et/ou passivement. Les animateurs encouragent au contraire dans les jeux et la vie quotidienne l'initiative, l'autonomie et la coopération entre jeunes.

L'éducation affective et sexuelle prend une place discrète mais essentielle, par les repères donnés dans la régulation des relations entre garçons et filles, et par les réponses apportées par les animateurs aux interrogations des jeunes. Pour remplir ce rôle d'écoute et de conseil, les animateurs reçoivent une formation complémentaire aux B.A.F.A. et B.A.F.D., par des professionnels (psychologues, pédagogues). Les animateurs donnent un modèle de résolution des conflits basé sur la négociation entre personnes

égales et capables, bien qu'ayant des niveaux d'expérience et de responsabilité différents.

Les animateurs adhérents constituent une équipe soudée porteuse de ce projet. Ils l'approfondissent lors de temps de formation qui les réunissent plusieurs fois au cours de l'année. Lorsque des équipes sont constituées pour chaque niveau d'âge et chaque période, en recrutant éventuellement de nouveaux animateurs, chaque directeur élabore avec son équipe un projet. Il choisit une destination, et définit un programme d'activités, en tenant compte des centres d'intérêts, des besoins et de l'âge des participants, des possibilités locales, des contraintes législatives et matérielles (coût, dimension du groupe). Ce programme doit avoir comme axe directeur le projet éducatif de l'association. Présenté au Conseil d'Administration et accepté, il est validé comme projet pédagogique du centre de vacances, et figure dans le programme annuel des séjours diffusé par l'association. Le Conseil mobilise alors les moyens matériels et humains nécessaires à sa réalisation.

Ce projet constitue le document de référence à remettre à toute personne devant participer à un centre de vacances de la Cité des Jeunes.